



AGISSONS POUR UN MONDE PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE



Les acteurs français s'engagent pour la mise en œuvre des

OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

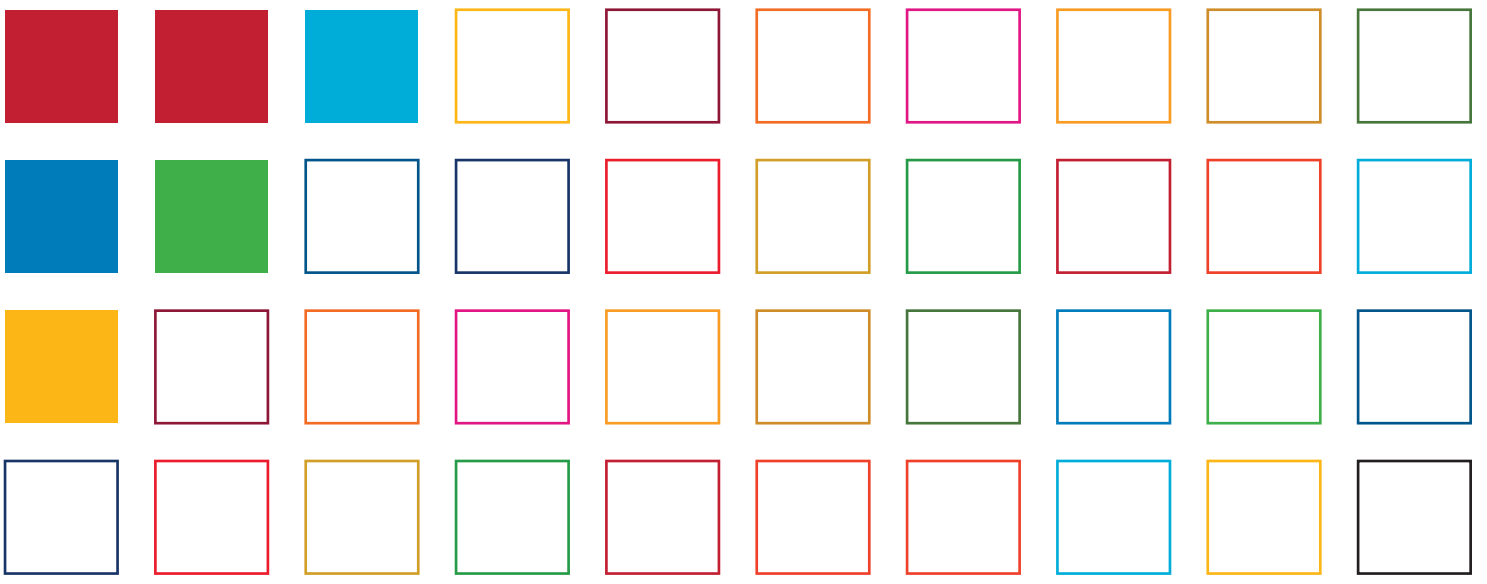


TABLE DES MATIÈRES



L'ambition de l'agenda 2030 : la vision et les grandes orientations partagées par les acteurs 3



Les propositions et engagements des acteurs autour de 6 enjeux 6

ENJEU 1 Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous 7

ENJEU 2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité 10

ENJEU 3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable 13

ENJEU 4 Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables 16

ENJEU 5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale 19

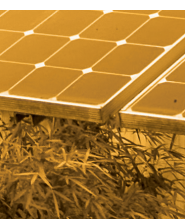
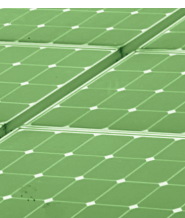
ENJEU 6 Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité 22



Des modes d'action renouvelés pour accélérer la transformation vers une société plus durable 25

Une gouvernance renouvelée pour la réalisation de l'Agenda 2030 26

Propositions de chantiers à conduire et d'expérimentations possibles à mener par groupes d'acteurs 28





1

L'AMBITION DE L'AGENDA 2030 : LA VISION ET LES GRANDES ORIENTATIONS PARTAGÉES PAR LES ACTEURS

La France porte l'ambition d'un monde plus durable et plus solidaire, où la recherche concomitante du bien-être social, d'une résilience de la planète et des écosystèmes, et de la prospérité économique, guidera l'action de chaque pays, chaque territoire, chaque individu. Exprimer cette vision au travers d'un récit commun, co-construit par les acteurs de l'Agenda 2030, est une première étape indispensable pour permettre sa concrétisation.

©Crédit photo Jean-Pierre Mareschal / Terra

LA DÉCENNIE DÉCISIVE DE NOS ENGAGEMENTS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

Le monde actuel fait face à des défis globaux inédits, qu'aucun pays ne peut affronter seul. Le 25 septembre 2015, les chefs d'États et de gouvernements réunis au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies ont franchi un pas majeur en adoptant un plan d'action d'une ampleur jamais égalée pour transformer notre monde. L'Agenda 2030 traduit en 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles ce que doit être notre trajectoire collective d'ici 2030, pour progresser au XXI^{ème} siècle vers un monde soutenable.

Pour répondre à cette ambition, il nous faut rompre avec plusieurs trajectoires observées. C'est prioritairement le cas de la progression de la pauvreté, des écarts de revenus et plus généralement des inégalités, qui met à mal les cohésions sociales, la démocratie et la paix. L'Agenda 2030 le souligne au travers du mot d'ordre : « Ne laisser personne de côté ». Ce principe, au cœur de notre engagement, nous l'appliquerons aux échelles métropolitaine, ultramarine et internationale ; il visera en particulier les populations les plus vulnérables ou en situation de handicap.

Ces enjeux appellent une accélération d'une transformation profonde de notre modèle de développement dans un contexte désormais mondialisé. Notre développement doit s'inscrire sous le signe d'une conception nouvelle de la prospérité dont l'étymologie fait référence au bonheur plutôt qu'à la quantité. Ceci réclame une économie nouvelle fondée sur une sobriété juste, alliant le bien-être des populations, en leur assurant une vie saine et active,

la préservation du climat, de la biodiversité, des océans et des ressources naturelles. Nous encouragerons les initiatives économiques, sociales et environnementales innovantes le permettant.

Nous, acteurs de la mise en œuvre des ODD, adopterons pour cela d'autres instruments de mesure, comme nous avons commencé à le faire avec les nouveaux indicateurs de richesse et comme nous devons le faire avec des indicateurs de grande pauvreté. Au-delà, il nous faudra penser et réaliser un changement profond, culturel et comportemental, dans notre relation à notre environnement, passant notamment par la mobilisation du monde de la culture et du sport, dans le sens d'une plus grande conscience universelle des biens communs.

Dans un monde incertain, la recherche et la formation doivent jouer un rôle essentiel pour produire les connaissances et compétences nécessaires, s'adapter aux transitions en cours et à venir, au travers de dispositifs innovants pour imaginer des futurs souhaitables ne laissant personne de côté.

L'accueil d'événements internationaux, vitrines de la France, constituent autant d'opportunités pour mobiliser la société grâce à leur capacité à fédérer et à innover, afin d'impulser le changement au-delà de nos frontières.

Notre histoire particulière, nos choix culturels et démocratiques, notre niveau de développement, nous conduisent à mettre l'accent sur six enjeux constitutifs de l'Agenda 2030 :

- I Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous**
- II Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité**
- III S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable**

IV Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

V Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

VI Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Une telle transformation suppose de nouvelles formes de gouvernance favorisant d'abord l'implication de toutes les citoyennes et tous les citoyens, notamment les volontaires et les bénévoles, et reconnaissant le rôle des organisations de la société civile aux côtés des acteurs économiques et des pouvoirs publics. Cette gouvernance élargie est le gage d'une approche transversale des enjeux et d'une mise en cohérence des actions qui sont conduites à différentes échelles, du global au local et du local au global. Les partenariats multi-acteurs innovants sont des moteurs puissants pour une telle transformation et l'État appuiera leur mise en place.

L'Agenda 2030 constitue un langage commun, accessible à tous, et un formidable outil qui structurera ces partenariats. Il sera pour la France, aux différents échelons territoriaux, le socle constitutif sur lequel appuyer l'orientation des actions de services publics et d'initiatives privées productrices de biens publics vers le développement durable. Dans ce cadre, la mise en place de l'Agenda 2030 permettra le renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale par un engagement fort pour le respect des droits de l'homme et contre les discriminations tant en France qu'en matière de solidarité internationale. Il constitue le référentiel de développement durable mobilisable pour évaluer l'ensemble des actions menées.

Tous les territoires, du local au mondial, seront touchés par l'émergence de nouveaux modes de vie, de qualifications correspondant aux nouveaux besoins, de nouveaux modèles d'organisation de production et d'échanges. La particularité du territoire français, sa présence terrestre et maritime sur plusieurs continents, en fait l'une des plus vastes zones du monde, confrontée à la multiplicité des aléas et déséquilibres mondiaux. Cette diversité, qui constitue une richesse et un attrait, confronte notre pays aux changements climatiques de multiples façons dont il faudra tenir compte.

À l'échelle internationale, comme le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement de février 2018 l'a précisé, en cohérence avec l'Agenda 2030, la France entend en outre porter plus particulièrement son action sur les zones en crise, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à l'éducation et à la santé et la lutte contre le changement climatique.

La France prend ici l'engagement de tout mettre en œuvre pour l'atteinte sur son territoire des 169 cibles chiffrées et datées de l'Agenda 2030 adoptées à l'ONU, tout en fixant, pour certaines d'entre elles, des trajectoires plus ambitieuses, dans le respect de l'Accord de Paris sur le climat. Par cette feuille de route, c'est toute la France qui s'engage en mobilisant l'ensemble de ses composantes et organisations : l'État, garant de la cohérence des initiatives, et tous les acteurs de la société française, parmi lesquels collectivités, entreprises, syndicats, étudiants, établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ONG et associations, parlementaires,

La feuille de route pose, par ce présent livret, les bases des trajectoires que nous entendons suivre. Son application concrète est précisée par un plan d'action de la France pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; un plan d'action révisable régulièrement, à la fois pour le préciser progressivement en fonction du progrès des connaissances, des décisions prises et des trajectoires parcourues, et pour tenir compte des suivis et évaluations réalisés et des évolutions qui ne manqueront pas d'apparaître.

La vision ici décrite a vocation à mobiliser tous nos concitoyens autour de l'Agenda 2030, pour répondre à leurs préoccupations concrètes et quotidiennes en lien avec l'objectif d'ensemble défini collectivement. Il s'agit d'une manière inédite de faire société à laquelle nous nous engageons à contribuer, ensemble et de manière solidaire.



2

LES PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS AUTOUR DE 6 ENJEUX

L'atteinte des 17 ODD passe, en France, par la prise en compte d'enjeux particulièrement prégnants sur le territoire, en métropole et en outre-mer, et la traduction des spécificités de la France dans son action à l'international. C'est pourquoi les acteurs s'engagent autour de 6 enjeux cruciaux pour la contribution de la France à l'Agenda 2030, traduits sous forme d'engagements et de propositions concrètes.

ENJEU 1

Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

CONTEXTE

- Malgré la prospérité croissante au niveau mondial, l'écart entre les plus riches et plus pauvres continue de se creuser. En France, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont près de 3 millions dans une situation de privation matérielle grave. La pauvreté est multidimensionnelle. Aux privations, s'ajoutent la dépossesion du pouvoir d'agir et le manque de contrôle de sa vie, à défaut de pouvoir accéder à ses droits. Les inégalités sont particulièrement prégnantes en outre-mer, en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la formation et à la santé.
- Cette inégalité menace la cohésion sociale, au même titre que les inégalités de revenu, entre les sexes, en lien avec l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique ou encore l'appartenance religieuse. Or, l'adhésion à un projet commun de transformation durable de notre société exige que chacun soit partie prenante de la transformation, et dispose pour cela des mêmes droits, opportunités et libertés que ses concitoyens. Elle exige également un engagement de tous les acteurs et une impulsion forte de l'État.
- Transition écologique et lutte contre la pauvreté sont indissociables. Les personnes pauvres en France, comme à l'échelle mondiale, sont proportionnellement les moins responsables du changement climatique et les plus lourdement touchées par ses conséquences. Elles sont également les plus impactées par les mesures de transition. Celles-ci seront élaborées en concertation avec elles en tenant compte de leur situation et de façon à ne pas aggraver la pauvreté et les inégalités, et à offrir de nouvelles opportunités. Une proportion croissante de la population est ainsi concernée par des inégalités écologiques, et la France doit agir pour une transition juste en s'appuyant sur l'élaboration et la définition d'étapes et de scénarii désirables par la population.
- La France agit ainsi pour réduire les inégalités et lutter contre toute forme d'exclusion. La stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, d'une dotation annoncée de 8,5 Mds€, a été élaborée en 2018 par les pouvoirs publics associant étroitement les collectivités locales, à l'issue d'importants débats citoyens. Au-delà de ses frontières, la France inscrit son action dans le cadre des principes du Socle européen des droits sociaux, et se mobilise à l'international dans la lutte contre les discriminations et les violations des droits humains. Elle inscrit son action internationale dans le cadre de la stratégie « *Droits humains et développement* » et opte pour un développement fondé sur les droits humains. Le Conseil de l'Europe engage également un certain nombre d'actions pour les droits de l'homme et intègre les ODD dans ses rapports.
- Pour soutenir ces actions, il est nécessaire de réaffirmer le socle du pacte social autour des valeurs de notre République et de se donner les moyens d'inclure chaque habitant(e) et chaque territoire, dans la transition vers une société juste et durable.

LA FEUILLE DE ROUTE IDENTIFIE TROIS PRIORITÉS AUTOUR DE CET ENJEU, POUR METTRE EN COHÉRENCE ET CATALYSER LES INITIATIVES DÉJÀ À L'ŒUVRE :

LES PRIORITÉS

- 1 - Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun
- 2 - Faire de la lutte contre les discriminations, notamment femmes/hommes, une priorité des sphères publiques et privées
- 3 - Assurer une meilleure répartition des richesses, et systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les

politiques publiques, au service d'une transition juste

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- ▶ **100 % d'accès aux droits fondamentaux**
- ▶ **Zéro «pauvreté en conditions de vie»¹**
- ▶ **Zéro inégalité de revenus femmes-hommes à temps de travail et métiers équivalents**
- ▶ **Accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité, spécifiquement dans les outre-mer**

¹ La pauvreté en conditions de vie mesure conventionnellement la proportion de la population ayant une absence non-désirée d'au moins 3 éléments de la vie courante parmi 9 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Le taux de pauvreté en conditions de vie a baissé de 12,4% en 2010 à 11,0% en 2016.

MIEUX COMPRENDRE LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ POUR L'ÉRADIQUER

Une recherche internationale menée durant trois ans dans six pays par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford avec la contribution de centaines de personnes vivant en situation de pauvreté, de professionnels et de chercheurs, suivant la méthode du croisement des savoirs, a mis en évidence les interactions entre dimensions de la pauvreté dont certaines cachées car non prises en compte par la société alors qu'elles sont au cœur de l'expérience de vie commune aux plus pauvres, comme la dépossession du pouvoir d'agir qui engendre une profonde souffrance, mais aussi le combat et la résistance, la maltraitance sociale (préjugés, stigmatisation), la maltraitance institutionnelle (humiliation, dépendance, violence subie), la non reconnaissance des compétences et savoirs individuels et collectifs. Il s'agit désormais de renforcer les critères actuels d'évaluation de la pauvreté, pour imaginer et co-construire avec les personnes vivant en situation de pauvreté, en se fondant sur leurs connaissances et leurs aspirations, des mesures et programmes innovants visant à ne laisser personne de côté et à éradiquer la grande pauvreté.

PRIORITÉ 1.1

Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun

Ne laisser personne de côté, c'est considérer chaque personne comme titulaire de devoirs et de droits, et permettre un accès égalitaire à ces derniers. C'est lutter contre le non recours aux droits par l'information, l'accompagnement ou l'attribution systématiques des droits. C'est aussi s'engager dans la lutte contre les discriminations pour une gestion des migrations respectueuse des droits de l'homme et de la solidarité internationale. C'est également garantir la redevabilité de l'État envers les citoyens. Ne laisser personne de côté, c'est enfin considérer la diversité des territoires nationaux, en métropole et en outre-mer et assurer et renforcer la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Propositions :

- ▶ **Renforcer l'accès aux dispositifs et services de protection des droits fondamentaux**, en rassemblant sous un portail d'information unique les différentes plateformes et outils existants (maisons de l'État, plateformes de signalement, conseils gratuits, etc.), et en démultipliant parallèlement les moyens des maisons de la justice et du droit dont la visibilité sera renforcée.
- ▶ **Développer les programmes de sensibilisation et d'éducation pour l'accès à l'eau potable**. L'accès à l'eau potable, largement évoqué dans le cadre des Assises des Outre-mer de 2018, sera également renforcé avec un volet usagers, aux côtés du Plan Eau DOM mis en place en 2016.

Propositions à approfondir :

- ▶ Garantir le droit des enfants à vivre sur une planète saine, en famille dans des conditions dignes. *Garantir le droit des jeunes à des parcours personnalisés et choisis de qualification professionnelle (garantie jeunes...), et augmenter le soutien aux jeunes au-delà de leur majorité (jeunes sortant d'Aide Sociale à l'Enfance...).*
- ▶ Mobiliser l'ensemble des leviers permettant aux enfants pauvres d'aujourd'hui de ne pas devenir les adultes pauvres de demain. *En particulier, réaliser un aménagement du territoire durable qui désenclave les territoires isolés et assurer un maillage de transports propres et accessibles à tous.*

PRIORITÉ 1.2

Faire de la lutte contre les discriminations, notamment femmes/hommes, une priorité des sphères publiques et privées

Lutter contre les discriminations doit passer par un renforcement des moyens des acteurs qui agissent au quotidien, sur le terrain. L'État, les représentants des entreprises et le monde associatif s'engagent à renforcer les dispositifs en faveur de la lutte contre les discriminations.

✓ Engagement pris :

- ▶ **Promouvoir l'égalité professionnelle et lutter contre les violences sexuelles et sexistes.** L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait partie des priorités stratégiques de la France à horizon 2030. Ainsi, l'Index d'égalité salarial mis en place en 2019 vise à réduire les écarts de salaire injustifiés. La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 a pour objet de mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes et mieux adapter le niveau des sanctions pour les agresseurs.

🔍 Proposition :

- ▶ **Mettre en place un pacte national d'inclusion** passant en premier lieu par l'éducation et l'accompagnement à la transition numérique et le soutien au monde associatif et aux organismes d'accueil type Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). S'appuyer sur le projet de loi pour une Ecole de la confiance, avec notamment l'instruction obligatoire à trois ans, ou encore le plan pauvreté et le renforcement de l'accueil des tout-petits issus de familles défavorisées.

❓ Propositions à approfondir :

- ▶ Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations.
- ▶ Mettre en place un contrôle régulier du respect des principes de non-discrimination, *notamment concernant l'égalité femmes/hommes et les situations de précarité sociale.*

LA CHARTE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

Elle a été signée en 2017 par le Ministère de la justice et les associations Droits d'urgence, Les Restaurants du cœur, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, la Cimade et le RENADEM. Elle définit les valeurs, les objectifs communs, les principes fondamentaux, le périmètre d'intervention, les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement permettant l'accès au droit et l'accompagnement des personnes les plus démunies.

PRIORITÉ 1.3

Assurer une meilleure répartition des richesses, et systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques, au service d'une transition juste

La création de richesse doit servir l'intérêt général, et pour cela trois conditions apparaissent comme indispensables : l'acceptation du système d'imposition ; la promotion d'une diversité des modèles économiques, en particulier ceux permettant d'organiser de façon transparente le partage des richesses ; et une attention prioritaire aux citoyens et territoires les plus pauvres. L'État, en lien avec le monde économique dans sa diversité, vise également la lutte contre les inégalités écologiques :

✓ Engagements pris :

- ▶ **Renforcer le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'innovation sociale², dans la lignée du Pacte de Croissance de l'ESS³.** Il s'agira notamment de faciliter le fléchage de l'épargne solidaire vers les entreprises de l'ESS, d'accroître les alliances entre l'ESS et les entreprises engagées, et de renforcer le plaidoyer et la visibilité de cette économie sociale et inclusive au niveau national et européen, notamment à travers l'Alliance Pact for Impact. Il s'agira également de soutenir les entreprises à but d'emploi, et de développer la formation professionnelle aux métiers de l'environnement et de l'économie circulaire pour les personnes éloignées de l'emploi.
- ▶ **Soutenir les actions des entreprises ayant un effet démultiplicateur dans la transition écologique et solidaire :** isolation des logements sociaux, développement des transports à bas coûts dans les zones mal desservies, soutien aux actions de recyclage, valorisation des déchets et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

2 Engagement notamment inspiré de la Loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises)

3 En janvier 2018, le Gouvernement a annoncé une ambition de mobiliser 1 Md € de fonds publics et privés, sur la durée du quinquennat pour soutenir l'ESS et l'innovation sociale. A ce jour, ce sont déjà 340 millions qui sont mobilisés sur la période 2018-2022, annoncés en novembre 2018 lors de la publication du Pacte de Croissance de l'ESS.

- ▶ **Assurer une meilleure répartition des richesses**, à travers la montée en charge des revalorisations exceptionnelles des minima sociaux (AAH et ASPA) et les travaux relatifs à la mise en place d'un revenu universel d'activité.

? Propositions à approfondir :

- ▶ **Faire que chaque projet de réforme fasse l'objet d'une évaluation de ses effets sur la pauvreté**, afin d'informer les décideurs en vue d'éventuels ajustements au regard de l'objectif de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, développer des indicateurs avec la rigueur scientifique pour mieux évaluer la grande pauvreté, intégrer les connaissances et savoir-faire des communautés les plus vulnérables et faciliter ainsi l'efficacité et l'évaluation des politiques publiques sur ce volet, en lien étroit avec l'observatoire des inégalités et le conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).
- ▶ Co-construire avec les acteurs économiques un dispositif visant à mobiliser des ressources nouvelles pour l'action publique en faveur de la lutte contre la pauvreté.

ENJEU 2

Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

CONTEXTE

- Le GIEC⁴ rappelait à l'occasion de la COP 24 de Katowice les conséquences du dérèglement climatique, et notamment les risques associés à un dépassement au-delà de 1,5°C de réchauffement par rapport aux niveaux préindustriels. Notre modèle de société alliant une production et une consommation de biens et services toujours plus intenses et des durées de vie des produits plus courtes dans certains secteurs, pose la question de sa viabilité à moyen terme : il épuise les ressources naturelles et accroît au même rythme nos productions de déchets et de nuisances affectant le climat, la diversité biologique et, de façon générale, les équilibres naturels donc la stabilité même des sociétés humaines.
- Dans son évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (2019), la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte sur l'érosion actuelle de la biodiversité et des services écosystémiques qui y sont associés, alors qu'ils sont essentiels à la vie sur terre et dans les océans. Toutefois, l'IPBES estime qu'il est encore possible d'inverser la tendance, à condition de mener à bien des changements systémiques – «*transformationnels*» – des modèles, objectifs et valeurs de nos systèmes économiques, sociaux et politiques.
- Pour répondre au défi climatique, la France se mobilise d'une part pour la réduction des consommations énergétiques et la sobriété carbone, et ce dans différents secteurs : mobilité et transports, architecture et bâtiment, industrie, nouvelles technologies, gestion des déchets. Elle s'engage également résolument dans la transition vers l'économie circulaire. D'autre part, au-delà de l'atténuation du changement climatique, les effets du dérèglement climatique s'intensifient et le renforcement de nos capacités d'adaptation constitue en enjeu de taille : repenser les villes pour y limiter les émissions de gaz à effet de serre (les villes sont responsables de 70% des émissions de CO₂) et les îlots de chaleur urbains, adapter les pratiques agricoles et des ressources en eau et en sol, lutter contre la déforestation et promouvoir la gestion durable des forêts, préserver la biodiversité et notamment les aires marines protégées, encourager l'utilisation des ressources naturelles et renouvelables en substitution d'autres matériaux ou énergies... Plus largement, la préservation de la biodiversité constitue un axe prioritaire eu égard à la richesse exceptionnelle des ressources terrestres et marines de la France, principalement présentes dans les outre-mer.
- Enfin, la transition écologique se doit d'être «*juste*» et doit également participer au renforcement de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités sociales (précarité énergétique, mobilité...) et à la proposition d'alternatives aux salariés qui voient leurs activités menacées.
- Les orientations évoquées sont aujourd'hui inscrites

4 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

dans des politiques nationales à mettre en synergie : la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actuellement en cours de révision, le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le projet de loi d'orientation des mobilités, les stratégies nationales de lutte contre la déforestation, la stratégie nationale bioéconomie, le plan rénovation énergétique

des bâtiments (2018), la Feuille de route pour une économie circulaire (FREC) et son volet agricole (2018), la loi sur l'eau (2006), le plan et la loi Biodiversité (2016), la révision de la stratégie nationale en matière d'aires marines protégées 2020-30, et le 2^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018) qui devront être mises en œuvre en cohérence avec l'Agenda 2030.

INFLÉCHIR LA TENDANCE NÉCESSITE UNE TRANSFORMATION PROFONDE DE NOS MODÈLES DE SOCIÉTÉS. LA FEUILLE DE ROUTE FORMULE TROIS PRIORITÉS POUR ACCÉLÉRER CETTE TRANSITION :

LES PRIORITÉS

- 1 - Créer un dispositif légal et contraignant sur les objectifs de sobriété carbone, d'économie des ressources naturelles, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique
- 2 - Concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires
- 3 - Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- ▶ **32% des aires maritimes protégées**
- ▶ **40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, pour tendre vers la neutralité carbone à 2050**
- ▶ **100% des plastiques recyclés**
- ▶ **Réduire l'«intensité matière» de notre économie de 30%**
- ▶ **Tendre vers zéro artificialisation nette des sols**

PRIORITÉ 2.1

Créer un dispositif légal et contraignant sur les objectifs de sobriété carbone, d'économie des ressources naturelles, d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique

Pour opérer une transition vers de nouveaux modèles, les transformations sont telles qu'il convient de formaliser et partager des objectifs ambitieux, clairs et cohérents avec l'ensemble des politiques, notamment la politique sociale.

☑ Engagements pris :

- ▶ **Inscrire la protection du climat dans la Constitution⁵.**
- ▶ **Fixer des objectifs clairs, chiffrés et contraignants, à commencer par la neutralité carbone en 2050⁶,** tout en assurant une politique sociale et économique permettant son appropriation.

🔍 Proposition :

- ▶ **Promouvoir la neutralité carbone dans les politiques européennes,** notamment dans le prochain Cadre financier pluriannuel, les traités européens, dans les accords de libre-échange et en introduisant des critères additionnels au pacte de stabilité et de croissance.

⁵ Proposition du Gouvernement

⁶ En cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone

PRIORITÉ 2.2

Concevoir et encourager les nouveaux modèles durables de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires

La raréfaction des ressources rend nécessaire l'élaboration de nouveaux modes de productions plus vertueux. Des changements de comportements et de pratiques sont également indispensables de la part de l'ensemble des parties prenantes et des secteurs d'activité : agriculture, mobilité, bâtiment, biens de consommation...

✓ Engagements pris :

- ▶ **Réhabiliter les bâtiments à forte perte thermique notamment pour réduire la facture énergétique des plus démunis**, en investissant dans les logements des plus modestes, les logements sociaux et les éco-quartiers et en s'appuyant sur les qualités architecturales du bâti existant.
- ▶ **Encourager l'écoconception et le recyclage des emballages plastiques, ainsi que la conduite d'actions de sensibilisation auprès du grand public**. A ce titre, le Pacte National sur les emballages plastiques a été signé le 21 février 2019 entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et des entreprises et ONG, avec le soutien de la Fondation Ellen MacArthur. Les efforts doivent être poursuivis en ce sens, en prenant notamment appui sur la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

🔍 Propositions :

- ▶ **Tendre vers une systématisation de l'écoconception des biens et des services finaux et intermédiaires**, notamment en définissant et en mobilisant les producteurs pour mettre en œuvre un indice de réparabilité des produits. Encourager parallèlement l'utilisation de ressources naturelles et renouvelables, dont celles issues de la sylviculture durable, en substitution de matériaux ou énergies d'origine fossile.
- ▶ **Tendre vers une généralisation des systèmes de consignes**, en mettant en place des expérimentations des systèmes de consignes et en étudiant après une période de test, l'opportunité de les généraliser selon les filières. A ce sujet, il pourra également être pris appui sur la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

❓ Proposition à approfondir :

- ▶ Définir une stratégie nationale d'intégration des critères ODD dans les programmes d'investissements *pour accompagner les changements de pratiques et l'émergence de nouveaux modèles, intégrant la réduction des inégalités sociales.*

PRIORITÉ 2.3

Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en s'appuyant sur les connaissances de la dynamique des écosystèmes

Il est urgent d'agir, en témoigne la tenue de la COP 15 sur la biodiversité fin 2020 à Pékin. La France, pays riche de sa biodiversité, agit pour la préservation de ce patrimoine commun et l'adaptation aux impacts déjà perceptibles du dérèglement climatique, notamment au travers de son plan et de sa loi Biodiversité.

✓ Engagements pris :

- ▶ **Renforcer l'intégration de la nature dans la ville en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires**, notamment à travers le Programme d'investissements d'avenir, et en cohérence avec le Plan Biodiversité.
- ▶ **Poursuivre la sensibilisation à la protection de la biodiversité par le tissage d'un réseau de 500 aires marines et terrestres éducatives d'ici 2022**, et directement auprès des plus jeunes par la distribution d'un kit pédagogique biodiversité dans toutes les écoles, en cohérence avec le Plan Biodiversité.
- ▶ **Créer un fonds spécifique pour la biodiversité outre-mer**, dans le but d'accompagner efficacement les initiatives portées par des associations ou des collectivités. Accompagner la mise en place de l'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience. Ce fond international de 30 millions d'euros vise l'adaptation des petites îles du Pacifique et de leurs populations par des solutions basées sur la nature et concentre ses actions sur la conservation et la restauration de la biodiversité ainsi que sur la réduction des vulnérabilités et l'anticipation des effets du changement climatique.

? Proposition à approfondir :

- ▶ Développer des approches renforçant l'adaptation et l'atténuation, vis-à-vis du changement climatique, *s'appuyant sur la biodiversité des écosystèmes. Par exemple, améliorer la qualité organique des sols pour stocker du carbone et réduire l'usage des engrais et pesticides, et tendre vers le zéro artificialisation nette (potentiel de stockage de matière organique dans les sols). S'appuyer également sur les solutions vertes en ville, et développer les solutions fondées sur la nature, sources de nombreux co bénéfices pour de multiples ODD.*

ENJEU 3

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

CONTEXTE

- L'éducation, quel que soit l'âge de la vie, constitue un levier central pour former, sensibiliser, informer et donner envie d'agir pour une société durable. Le monde de demain nécessite des citoyens éduqués et conscients des enjeux, notamment écologiques, et de solidarité en France et au plan international. Il doit également s'appuyer sur une population aux compétences adaptées aux nouveaux modes de production et de consommation plus durables, et aux habitudes de vie saine à tous les âges. Avoir accès à une éducation intégrant les ODD permet à chacun et chacune, quel que soit son âge, d'être acteur de l'Agenda 2030.
- L'éducation est aussi le terrain sur lequel se jouent et se révèlent, souvent dès le plus jeune âge, des questions cruciales de développement durable telles que l'égalité d'accès au savoir, à l'emploi et à la santé, l'égalité femmes-hommes, la diversité et la cohésion sociale. L'éducation est parfois révélatrice, voire contributrice à certaines inégalités. Sur certains territoires, et spécifiquement dans les Outre-mer au regard des taux d'illettrisme, ces problématiques se posent avec une acuité particulière. Comme le précise notre constitution, la « *Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ». En France, l'école de la République joue donc un rôle clé pour relever ces défis mais ne peut le faire sans s'appuyer sur ses partenaires au premier rang desquels les acteurs de l'éducation formelle et informelle ainsi que de la formation continue. Le réseau des bibliothèques est par exemple un de ces relais mobilisables dans tous les territoires.
- L'éducation constitue une pierre angulaire de la stratégie française pour l'atteinte des cibles de l'Agenda 2030, en France comme à l'étranger. Les politiques et actions déjà en cours telles que l'abaissement de l'âge de la scolarité de 6 à 3 ans, les politiques de lutte contre le décrochage scolaire, la politique d'éducation prioritaire (comme le dédoublement des classes de CP / CE1 en REP+), la politique d'éducation au développement durable, la loi de programmation et de réforme pour la recherche et l'enseignement supérieur, la réforme de ParcoursSup ou le plan étudiant permettent d'ores et déjà d'agir au quotidien sur le territoire national. L'éducation est aussi, avec les zones en crises, le climat, l'égalité femmes-hommes et la santé, un des cinq axes de la stratégie française d'aide au développement.
- L'apprentissage tout au long de la vie est également un levier puissant de transformation pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030, à travers le renforcement des compétences, voire le déploiement de nouveaux métiers en faveur de la transition écologique et solidaire et de la lutte contre les inégalités, notamment en lien avec la transformation numérique.

LA FEUILLE DE ROUTE RÉAFFIRME TROIS PRIORITÉS FONDAMENTALES AUTOUR DE CET ENJEU, POUR ACCÉLÉRER LES INITIATIVES DÉJÀ À L'ŒUVRE :

LES PRIORITÉS

- 1 - Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur
- 2 - S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse
- 3 - S'appuyer sur l'éducation et la formation en particulier pour ne laisser personne de côté

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- ▶ Généraliser les projets d'éducation au développement durable à l'ensemble des écoles, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels
- ▶ Mobiliser des financements publics/privés pour déployer une doctrine française de l'éducation au développement durable de tous, tout au long de la vie

LA CIRCULAIRE EDD 2030

Publiée en septembre 2019, elle acte une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable grâce à l'intégration des thèmes et des enjeux du développement durable (dont le changement climatique, la biodiversité, et leurs croisements avec les enjeux sociaux, comme la lutte contre la pauvreté et la faim) aux programmes d'enseignement du primaire, du collège et du lycée, à la formation des enseignants, aux projets pédagogiques et à la production de ressources pédagogiques.

Elle vise à faire des 64 000 écoles et établissements des vecteurs et des lieux de transition écologique, dont chacun mettra en place, dès 2019, une ou plusieurs actions pérennes. Elle repose également sur la mobilisation des instances de la démocratie collégienne et lycéenne et l'élection de 250 000 éco-délégués sur ces thématiques pour identifier de nouvelles pistes d'action. Le nombre d'Ecole ou Etablissement en Démarche de Développement Durable (label E3D) doit doubler, pour atteindre 10 000 en 2022. La formation professionnelle initiale intègre également la transition écologique à tous les diplômés.

PRIORITÉ 3.1

Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur

L'enseignement scolaire, obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans, est une étape centrale pour former une génération de citoyens adaptés au monde à venir.

☑ Engagement pris :

- ▶ **Permettre aux associations, aux collectivités, aux acteurs socio-économiques, aux organismes de recherche, de s'impliquer dans une dynamique commune de mobilisation des territoires autour des enjeux d'éducation** au sens large pour la transformation culturelle nécessaire à la transition écologique **via les Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable, organisées dans certaines régions.**
- ▶ **Généraliser l'éducation au développement durable**, en intégrant les thèmes et les enjeux qui y sont rattachés aux programmes d'enseignement, par le développement de ressources et de démarches de projets pédagogiques, par l'élection d'un éco-délégué par classe au collège et au lycée et enfin par la mise en place de projets et partenariats dans les écoles et établissements scolaires. Cet engagement pourra être évalué en prenant en compte la généralisation progressive du label «E3D» (Ecole ou Etablissement en Démarche de Développement Durable) et en s'appuyant sur les partenariats avec les associations d'éducation au développement durable ou d'éducation à la citoyenneté et solidarité internationale.
- ▶ **Former les enseignants aux enjeux scientifiques, pédagogiques et civiques des ODD.** La formation des enseignants et des personnels d'encadrement prendra en compte tant l'évolution des connaissances scientifiques que l'attention aux diverses approches pratiques pédagogiques, dont celles de l'innovation pédagogique, tout en permettant l'épanouissement des élèves, en particulier les lycéens, acteurs engagés de la transition écologique. L'accès des enseignants aux ressources en ligne sera renforcé.

❓ Proposition à approfondir :

- ▶ Prendre en compte les avancées de la « science au service des ODD » dans les programmes de licences/master *en lien avec la recherche.*

PRIORITÉ 3.2

S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse

Hors du système scolaire de nombreux acteurs agissent pour l'éducation et notamment l'éducation à l'environnement et au développement durable ou l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Le cadre de l'Agenda 2030 constitue un référentiel parfaitement adapté pour catalyser ces initiatives.

Propositions :

- ▶ **Soutenir par des financements publics et privés les associations d'éducation au changement de comportement, pour aller vers une durabilité accrue.** Ce soutien sera établi dans le cadre d'une doctrine française d'éducation à l'environnement et au développement durable, dans sa dimension nationale et internationale.
- ▶ **Structurer le Service National Universel (SNU) pour permettre un parcours d'appropriation des ODD** en mettant, au-delà du seul SNU, l'accent sur l'engagement citoyen en France et à l'international. Ce Service National constitue une opportunité unique de mobiliser l'ensemble d'une classe d'âge en associant État et organisation partenaires.

Proposition à approfondir :

- ▶ Promouvoir, dans la formation continue des personnels, comme dans la formation professionnelle des étudiants, les métiers de demain nécessaires aux ODD, *notamment les convergences entre transitions numérique, énergétique et/ou écologique.*

PRIORITÉ 3.3

S'appuyer sur l'éducation et la formation en particulier pour ne laisser personne de côté

L'éducation est un outil indispensable pour rompre les différentes formes d'inégalités et de discrimination en France comme à l'étranger. Les organismes de formation continue, les ONG françaises actives pour l'éducation en France et à l'étranger ainsi que l'État s'engagent à :

Engagement pris :

- ▶ **Maintenir l'engagement de la France dans le PME (partenariat Mondial pour l'Education)** et accorder la priorité à la formation des filles et des jeunes femmes.

Proposition à approfondir :

- ▶ Prioriser les populations les moins qualifiées et les « décrocheurs » dans l'offre de formation professionnelle nationale et territoriale. Développer l'accès à la formation et aux métiers de l'environnement et de la transition écologique et solidaire.

LES CITÉS EDUCATIVES, UN PROJET POUR LUTTER DE FAÇON COMMUNE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En lien avec l'indicateur de sorties précoces du système scolaire qui constitue un des Nouveaux Indicateurs de Richesse de la France et une des mesures clés de la réussite de la politique éducative, le projet des « cités éducatives » a été lancé fin 2018. A la fois locale et partenariale, cette initiative vise à coordonner sur le terrain la galaxie des acteurs autour de l'école : enseignants et parents, animateurs ou médiateurs municipaux, travailleurs sociaux, professionnels des PMI, référents de parcours ou de soutien scolaires, etc. pour émanciper grâce à l'éducation les habitants des quartiers populaires.

ENJEU 4

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

CONTEXTE

- Agir pour la santé, c'est d'abord lutter contre les inégalités sociales, territoriales et d'accès à l'information en santé, améliorer le parcours de santé et le recours à l'innovation, renforcer la place de l'usager dans son parcours. Le droit français assure la couverture des soins pour tous, et les efforts portent sur leur accessibilité et leur disponibilité sur tous les territoires, tout en garantissant leur qualité.
- Rester en bonne santé tout au long de sa vie passe par ailleurs par une évolution des comportements, en encourageant des habitudes de vie saine dans tous les milieux et à tous les âges de la vie, par des actions de prévention et promotion de la santé et l'encouragement à l'activité physique ou sportive. C'est aussi promouvoir l'accès à un habitat durable dans un environnement sain, pour affronter le défi majeur de santé environnementale (pollution de l'air, pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.). L'organisation des villes, leur développement équilibré, le maintien d'un rapport à la nature, constituent notamment des facteurs de bien-être.
- Agir pour la santé, c'est enfin tenir la promesse de l'évolution de nos systèmes agricoles et alimentaires. L'agriculture française remplit plusieurs fonctions, elle nous nourrit, elle transforme nos paysages, représente un formidable atout économique, elle est aussi un vecteur en matière de santé pour le pays. L'alimentation constitue, comme l'accès à l'eau, un enjeu majeur de bonne santé et appelle aussi des mesures de lutte contre les inégalités et la pauvreté.
- La France affirme ces engagements via notamment la loi de modernisation de son système de santé, la stratégie nationale de santé 2018 - 2022, le plan national de santé publique « priorité prévention » et le plan de transformation du système de santé « ma santé 2022 », ainsi que la loi Agriculture et Alimentation du 1^{er} novembre 2018 et la feuille de route alimentation 2018-2022, toutes deux issues des États généraux de l'alimentation. Ces éléments viennent s'ajouter à des plans d'action thématiques tels que le Programme National pour l'Alimentation, le Plan biodiversité, le Plan National Santé Environnement accompagné d'actions dédiées : plan Chlordécone, stratégie perturbateurs endocriniens, plan écophyto. La France se positionne dans les négociations européennes pour accroître la prise en compte de l'environnement dans les deux piliers de la PAC. A l'échelle internationale, la stratégie en santé mondiale (2017-2021) adoptée par la France propose un cadre de référence et une approche transversale des enjeux de santé.

LA FEUILLE DE ROUTE RÉAFFIRME TROIS PRIORITÉS FONDAMENTALES AUTOUR DE CET ENJEU, QUI ACCOMPAGNENT LES INITIATIVES DÉJÀ À L'ŒUVRE :

LES PRIORITÉS

- 1- Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré
- 2- Limiter les atteintes à la santé humaine dues à un environnement dégradé
- 3- Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- ▶ 100 % de bénéficiaires d'une couverture santé universelle
- ▶ Tendre vers la généralisation des produits alimentaires durables, avec un objectif intermédiaire pour l'ensemble de la restauration collective publique en 2022, de 50% de produits de qualité et durable, dont au moins 20% de produits biologiques
- ▶ Donner un accès à tous à des services d'eau potable et d'assainissement
- ▶ Atteindre d'ici 2030 deux tiers de la production en agriculture durable, avec des produits issus de l'agriculture biologique, de la certification environnementale ou de produits sous signes officiels de qualité

PRIORITÉ 4.1

Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré

L'enjeu en santé est aujourd'hui triple : il faut conduire la révolution de la prévention, accélérer la lutte contre les inégalités et améliorer l'efficacité du système. Pour y répondre, la France propose une stratégie de santé transversale, qui vise à assurer la santé et le bien-être de tous sur l'ensemble du territoire.

✓ Engagements pris :

- ▶ **Permettre à chacun et chacune d'avoir un accès aux soins facilité et structuré en prenant soin de gommer les inégalités territoriales et sociales**, en accompagnant et facilitant les actions de prévention et promotion de la santé, les parcours de santé, l'accès à une activité physique adaptée, l'accès à l'innovation, et l'accès aux informations de santé. L'effort portera notamment sur les prises en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des maladies chroniques. Cet accès aux soins s'appliquera aux ressortissants étrangers en situation irrégulière grâce à l'Aide Médicale d'État.
- ▶ **Répondre aux enjeux de santé au travail**, notamment via la mise en œuvre des mesures du Plan Santé Travail 3 (PST) et la feuille de route en santé mentale pour prévenir et repérer précocement la souffrance et les troubles psychiques, et la préparation d'un PST 4 sur 2020-2024.

UNE MEILLEURE STRUCTURATION DES PARCOURS DE SANTÉ ET UN RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DES ACTEURS GRÂCE AUX CPTS

*Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont vocation à promouvoir les initiatives de tous les professionnels de santé sur les territoires afin d'adapter les réponses aux besoins identifiés localement. Un des objectifs de la loi « Ma Santé 2022 » est la **couverture de l'ensemble du territoire par les CPTS au 1er juillet 2021.***

PRIORITÉ 4.2

limiter les atteintes à la santé humaine dues à un environnement dégradé

Dans le domaine de la santé, le facteur de risque environnemental -épidémies et pollutions- prend de l'ampleur, notamment au fil de l'accroissement des dégradations de l'eau, de l'air, du sol et de la biodiversité. L'État et les acteurs du monde économique sont conscients de cette interaction santé - environnement - changements climatiques.

✓ Engagements pris :

- ▶ **Mettre en œuvre rapidement le plan de prévention contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens** annoncé dans le Plan National Santé Environnement 3 (PNSE).
- ▶ **Généraliser les dispositifs permettant d'assurer un accès à une eau potable et des services d'assainissement de qualité pour tous**, tels qu'une tarification sociale de l'eau, l'appui renforcé à la mise en place par les collectivités volontaires de dispositifs garantissant un meilleur accès à l'eau aux plus démunis (dispositif chèque eau, installation de bornes fontaines gratuites et toilettes publiques voire douches), et l'accélération de la protection des captages d'eau telle qu'annoncée à l'issue des Assises de l'Eau, et l'intégration des problématiques de qualité et de quantité d'eau dans les l'aménagement du territoire en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Intensifier l'action pour l'accès des services d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité dans les outre-mer, en s'appuyant sur le plan Eau-DOM mis en en place en 2016 et qui doit être décliné sur dix ans.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DÉPLOIEMENT

Une expérimentation a été lancée jusqu'en avril 2021 en vue de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau. L'expérimentation est engagée dans certaines collectivités territoriales. Elle peut prendre la forme d'un chèque-eau ou d'une tarification spéciale (tarif progressif). Le montant de l'aide est défini par la collectivité et s'élève en moyenne à 50 euros par foyer et par an.

PRIORITÉ 4.3

Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

La France doit répondre au défi de l'amélioration de la nutrition pour une transition vers des systèmes alimentaires durables et sains. Elle joue un rôle décisif au niveau international, tant par sa participation aux espaces de gouvernance internationaux (en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies ainsi que le comité de la sécurité alimentaire mondiale) que par sa contribution aux échanges internationaux et sa politique d'aide au développement.

✓ Engagement pris :

- ▶ **Renforcer les moyens d'organisation de systèmes alimentaires durables à l'échelle locale⁷** et d'éducation à une meilleure alimentation : généraliser les PAT (projet alimentaire territorial) et développer les circuits courts, notamment en poursuivant le déploiement des produits biologiques dans les cantines via l'accompagnement des collectivités dans leur commande publique. Déployer des programmes éducatifs alimentaires favorisant des modes de vie plus sains.
- ▶ **Œuvrer pour une réforme de la PAC 2021-2027 qui porte une ambition environnementale** en donnant au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agro-écologique vers des systèmes de production plus sobres en intrants et plus résilients, en cohérence avec les objectifs environnementaux européens.

🔍 Propositions :

- ▶ **Accélérer la transition agro-écologique pour promouvoir une agriculture performante sur un plan économique, social, et environnemental**, notamment pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Encourager notamment le développement des surfaces conduites en agriculture biologique et poursuivre la dynamique de conversion. Assurer dans le même temps l'accès aux produits biologiques, de qualité, durables au plus grand nombre, en particulier les plus démunis et promouvoir une alimentation saine réduisant les problèmes de santé. Mobiliser la Recherche pour concevoir de nouvelles pratiques agricoles limitant l'usage d'intrants chimiques et s'appuyant sur l'agro-écologie. Développer, notamment sur les zones de captage d'eau, collectives et individuelles, agricoles utilisant moins de pesticides et maîtrisant mieux les fuites d'azote, en multipliant les partenariats entre monde agricole et collectivités.

⁷ En cohérence avec la Loi EGAlim

ENJEU 5

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

CONTEXTE

- Si de fortes inégalités demeurent ou s'accroissent entre villages ruraux, petites villes et métropoles créatrices de richesses et d'emplois, la fracture territoriale traverse en réalité tous les territoires. Au sein des métropoles avec la coexistence de quartiers en grandes difficultés sociales et de pôles de prospérité. Au sein d'une même région entre des secteurs en plein développement résidentiel et économique et des espaces qui souffrent d'une perte d'attractivité. Entre les communes rurales elles-mêmes, les unes attirant chaque année de nouveaux habitants, les autres en prise avec le vieillissement de leur population. Le difficile accès des territoires ruraux aux services publics, notamment, appelle à consolider la densité du maillage physique et à faciliter l'accès via d'autres canaux, numérique notamment.
- La fracture territoriale revêt différents aspects : accès aux services publics, formation, mobilité, couverture numérique, zones médicales sous-denses, centres villes en déshérence, abandon des campagnes, etc. L'évolution de la gouvernance de nos territoires doit donc se poursuivre et aboutir à un Pacte de confiance entre l'État et les territoires.
- Par ailleurs, l'Agenda 2030 ne peut se faire sans les citoyens : les faire participer aux politiques publiques contribue à améliorer la décision publique et est indispensable pour que celles-ci soient durables. C'est donc dès la conception des politiques publiques, et tout au long de leur mise en œuvre jusqu'à leur

évaluation qu'il convient d'assurer une participation effective de l'ensemble des publics, et ce à tous les échelons. Une attention particulière doit être apportée aux personnes les plus vulnérables pour ne laisser personne de côté, au risque de renforcer les inégalités existantes. La posture, l'écoute, la transparence et la reddition de compte des institutions induites par la sincérité de ces démarches doivent permettre non seulement de créer de la confiance entre les acteurs, mais aussi d'instaurer une dynamique de mobilisation et de responsabilisation plus encline à favoriser les transformations des modes de vie.

- Pour ancrer l'Agenda 2030 dans la réalité quotidienne des citoyens et la diversité des territoires, il est nécessaire de donner l'accès à tous aux services essentiels, de soutenir et d'encourager les acteurs qui innovent et développent l'activité économique, c'est-à-dire de libérer les énergies créatrices, d'accompagner les désirs d'engagement citoyen et de donner le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire.
- Plusieurs dispositifs de lutte contre cette fracture ont été développés en France, et gagneront à être renforcés par l'Agenda 2030 : action cœur de ville, plan ruralité, Territoire zéro chômeur de longue durée, Territoire d'industrie, Campus connectés, CTE, etc.

LA FEUILLE DE ROUTE VISE À VALORISER LA DIVERSITÉ DES INITIATIVES LOCALES, ET RENFORCER LES INITIATIVES DÉJÀ À L'ŒUVRE, EN CIBLANT TROIS PRIORITÉS :

LES PRIORITÉS

- 1 - Soutenir des initiatives locales d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements et des pratiques
- 2 - Lutter contre la fracture territoriale et renforcer la proximité du service public
- 3 - Renforcer la contribution des citoyens à l'action publique

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- ▶ 1000 projets concrets recensés, portés par des collectifs ou territoires, labellisés « Agenda 2030 » ou financés
- ▶ 2000 Maisons France Service
- ▶ Association systématique du citoyen à l'élaboration des réformes
- ▶ 100% des collectivités françaises ayant des dispositifs de participation citoyenne, soit nouveaux soit adaptés de dispositifs existants

SOUTENIR LES INITIATIVES EN FAVEUR DES ODD EN OUTRE-MER, VIA LE LABEL « TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0 »

Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le Livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030 et à l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord de Paris. La stratégie de la France pour les territoires d'outre-mer est structurée autour de cinq objectifs expliquant et valorisant les ODD : zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro exclusion et zéro vulnérabilité.

Forgée à partir des contributions citoyennes issues des Assises des Outre-mer, la Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent. Dans ce cadre, chaque projet, public ou privé, pourra s'approprier la signature « Trajectoire outre-mer 5.0 » à condition d'en respecter les objectifs.

Les financements du Ministère des Outre-mer pour les collectivités, à commencer par les 2,4 milliards d'euros des Contrats de convergences et de transformation des territoires ou le Fonds exceptionnel d'investissement doté de plus de 100 millions d'euros par an, seront désormais dévolus à des projets s'inscrivant dans cette trajectoire.

PRIORITÉ 5.1

Soutenir des initiatives locales d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements et des pratiques

L'échelon local est le maillon clé pour faire de la transformation une réalité. Le foisonnement d'initiatives dans les territoires rend possible la transformation. En laissant la liberté à chaque territoire d'expérimenter et d'innover en fonction de ses contraintes et de ses enjeux propres, tous types d'initiatives seront soutenus. C'est l'objet du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) qui finance des investissements nécessaires au rattrapage structurel dans les outre-mer.

Propositions :

- ▶ **Soutenir les projets locaux d'innovation et d'expérimentation**, visant un changement des comportements et l'appropriation des ODD sur la base d'initiatives concrètes (taille critique, soutenus par des entreprises, associations ou collectivités) et préalables au lancement d'initiatives structurantes, en s'appuyant au besoin sur des projets existants dans les territoires comme les Campus connectés.
- ▶ **Mettre en place une labellisation « Agenda 2030 » nationale** reconnaissant des projets portés par une coalition d'acteurs autour de leurs engagements territoriaux. Les projets pourront partir d'initiatives territoriales telles que Tissage d'initiatives, Territoires d'innovation, Territoires à énergie positive (TEPOS)... ou être portés par des dynamiques d'acteurs tels que CITEGO, Union des entreprises de proximité (U2P), Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) pour la coopération internationale...

PRIORITÉ 5.2

Lutter contre la fracture territoriale et renforcer la proximité du service public

La fracture territoriale traverse tous les territoires (régions, métropoles, zones périurbaines, communes rurales...) et adresse des aspects variés : services publics, mobilité, couverture numérique, santé, politiques d'urbanisation. Se pose donc la question de la réorientation de l'investissement public et privé sur les territoires dits « fragiles » (villes moyennes, territoires ruraux, territoires urbains délaissés...).

Engagement pris :

- ▶ **Renforcer la proximité du service public via des canaux physiques et numériques**, pour permettre un accès à tous sans discrimination, en assurant un maillage territorial complet, en renforçant le pilotage et la communication nationale et en améliorant la coordination interministérielle.

? Propositions à approfondir :

- ▶ Donner un droit de priorité aux territoires fragiles, en fléchant les investissements, pour investir contre la fracture territoriale, avec des critères d'impact territorial utilisés dans les investissements publics.
- ▶ Renforcer les dispositifs de contractualisation territoriale (État-collectivités, entre collectivités et acteurs territoriaux) en prenant en compte les ODD : simplification des cadres de contractualisation, intégration des ODD, aides conditionnées à l'atteinte de résultat... Cet engagement s'inscrit dans la continuité des dispositifs européens de soutien au développement (FEDER, FEADER, Interreg...), qui promeuvent des axes stratégiques du développement durable. Par exemple, le contrat de transition écologique (69 territoires concernés en juillet 2019), outil volontaire de contractualisation territoriale autour de la transition écologique élaboré à partir des projets locaux, pourrait adopter l'Agenda 2030 comme grille de lecture pour évaluer l'impact des actions sur les ODD (positif, neutre, négatif) et pour s'engager dans une démarche d'amélioration et d'enrichissement des actions en renforçant leur contribution aux ODD. C'est également le cas des contrats de convergence et de transformation signés avec les territoires ultramarins en juillet 2019 dont les projets doivent être définis en fonction de leur contribution à l'atteinte des ODD.

PRIORITÉ 5.3

Renforcer la contribution des citoyens à l'action publique

La contribution des citoyens à l'action publique, mobilisation nécessaire pour qu'elle puisse être durable, s'appuie à la fois sur l'expertise et l'initiative citoyennes. La participation citoyenne implique une plus forte redevabilité sur les décisions politiques, et s'inscrit ainsi en complémentarité de la démocratie représentative, au cœur de la République.

✓ Engagement pris :

- ▶ **Permettre aux citoyens de porter à l'agenda politique des projets de loi, en renforçant et simplifiant le référendum d'initiative partagée,** pour soumettre un texte à l'examen parlementaire ou à défaut à référendum.

🔍 Proposition :

- ▶ **Renforcer les dispositifs de participation des citoyens à l'échelle locale, par exemple en déployant des budgets participatifs construits autour des ODD.**

? Proposition à approfondir :

- ▶ Associer systématiquement le citoyen à l'élaboration des réformes, en définissant des modalités de consultation adaptées, en s'appuyant notamment sur le retour d'expérience de la convention citoyenne pour le climat.

PRODIGE (PROMOUVOIR ET RÉALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR INNOVER ET GRANDIR ENSEMBLE)

C'est un projet pilote initié par le Service de Coopération au Développement (SCD), membre de la plateforme France Volontaires, pour répondre au défi de l'appropriation des ODD par les acteurs de la Métropole de Lyon, à travers le volontariat de réciprocité. Le projet vise à inscrire sur 3 ans, 3 promotions de 72 volontaires au total, moitié français, moitié étrangers, dans un parcours de formation-action, d'une durée de 9 mois, autour des ODD. Les volontaires effectueront une mission de service civique la moitié de la semaine dans une structure de transformation sociale du Grand Lyon et travailleront en équipe, l'autre moitié de la semaine, à la conception et la mise en œuvre de leur propre projet de sensibilisation aux ODD au niveau local.

CONTEXTE

- La France participe à la mise en œuvre des ODD au plan international, en intervenant dans les pays en développement dans un cadre bilatéral, européen et multilatéral. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 a défini cinq priorités : le traitement des crises et des fragilités, l'égalité femmes-hommes, la santé, le climat et la biodiversité, l'éducation.
- La lutte contre le changement climatique et la détérioration de la biodiversité, contre les grandes pandémies, les crises alimentaires, ainsi que l'accès à l'eau et la malnutrition, la recherche d'une égalité entre les sexes, ou encore la stabilisation et le développement durable des zones fragiles, sont autant d'enjeux globaux qui appellent une action collective renforcée et une réponse coordonnée à l'échelle internationale. A travers sa politique de développement, la France vise à promouvoir le développement durable dans toutes ses composantes - économique, sociale et environnementale. Pour cela, elle renforce les démarches partenariales et s'appuie sur l'engagement citoyen dans le domaine de la solidarité internationale, sur la société civile et sur l'expertise scientifique. La France fait ainsi évoluer et renforce ses moyens d'action au service d'un nouveau modèle de développement durable et de solidarité internationale, notamment via la loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ainsi que la stratégie « *droits humains et développement* ».
- Son objectif est de s'attaquer aux causes profondes des déséquilibres contemporains, en premier lieu l'extrême pauvreté, les inégalités mondiales et la détérioration des biens publics mondiaux. La France soutient les États, en particulier les plus vulnérables, dans leurs réponses aux crises et leur traitement des causes structurelles des fragilités. En promouvant un agenda liant sécurité et développement adapté aux contextes fragiles, tout en augmentant les moyens consacrés à la lutte contre les changements climatiques, la France contribue à la paix et à la sécurité internationale.
- La France a développé une gamme d'instruments étendue pour adapter son action aux contextes de développement des pays partenaires, y compris avec les collectivités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé. Elle concentre ses financements à conditions préférentielles en Afrique et dans les pays les moins avancés. Ceux-ci rassemblent en effet les principaux défis pour atteindre les ODD, alors que leur capacité à financer les investissements dans les infrastructures de base est limitée.
- En phase avec le Programme d'Action d'Addis Abeba, la France oriente ses financements vers la réalisation des ODD et s'engage pour le financement soutenable du développement et contre l'endettement excessif des pays partenaires. Elle promeut au niveau international le recours à des sources de financement innovantes qui permettent de financer les biens publics mondiaux en s'appuyant sur les secteurs bénéficiant le plus de la mondialisation.
- La France soutient l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale, levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030.

LA FEUILLE DE ROUTE IDENTIFIE DEUX PRIORITÉS MAJEURES EN MATIÈRE DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE CONCRÉTISATION DE L'AGENDA 2030 À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE :

LES PRIORITÉS

- 1- Promouvoir le développement durable comme fondement nécessaire de la stabilité internationale
- 2- Rénover la politique de développement et de solidarité internationale de la France

LES AMBITIONS NATIONALES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 :

- **0,55% du revenu national brut (RNB) consacré à l'Aide Publique au Développement (APD) en 2022, une première étape vers l'objectif onusien de 0,7% du RNB**
- **Développement du TOSSD⁸, nouvel indicateur des flux publics financiers pour le développement durable bénéficiant aux pays en développement, élaboré au sein d'un groupe de travail international, en vue d'une adoption dans le cadre des Nations unies**
- **500 M€ consacrés en 2022 à l'aide humanitaire, afin de lutter contre les conséquences des crises**

8 Total Official Support for Sustainable Development

climatiques et des conflits

- ▶ **Doublement des crédits annuellement alloués au Fonds «Paix et résilience» de l'AFD entre 2017 et 2020**
- ▶ **Renforcement du rôle des acteurs non étatiques dans la politique de développement :**
- ▶ **doublement des fonds d'APD transitant par les organisations de la société civile d'ici 2022**
- ▶ **doublement des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales d'ici 2022**
- ▶ **appui aux dispositifs de volontariat à l'international dans le cadre de la mobilité croisée et des volontariats réciproques**

PRIORITÉ 6.1

Promouvoir le développement durable comme fondement nécessaire de la stabilité internationale

La France entend exercer pleinement ses responsabilités, en alignant sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales aux ODD, en rehaussant les moyens et en rénovant son cadre d'action.

Propositions :

- ▶ **Faire des ODD le cadre structurant de la politique française de développement :** la France entend inscrire sa politique de développement dans le cadre de l'Agenda 2030, en orientant ses actions et financements vers la réalisation des ODD. Cet engagement passe notamment par l'alignement de l'ensemble des financements à destination des pays partenaires sur les ODD, l'intégration des cibles de l'Agenda 2030 dans les stratégies de l'État et de ses opérateurs, en particulier l'Agence Française de Développement, par l'identification des flux d'Aide Publique au Développement au regard des cibles ODD. Enfin, cela passe par l'accélération de la prise en compte des ODD par les ONG françaises, en particulier celles actives à l'international.
- ▶ **Favoriser le développement des opportunités d'engagement volontaire à l'international pour répondre à la demande croissante des citoyens,** tout en veillant à l'accessibilité au plus grand nombre, au principe de réciprocité, à la qualité des missions et des partenariats, ou encore des processus d'accompagnement des volontaires tout au long de leurs parcours.

Proposition à approfondir :

- ▶ Rénover les modes de faire à travers une approche partenariale de la politique de développement. *La France intègre au cœur de sa stratégie de développement la reconnaissance du rôle, de l'expertise et de la plus-value des citoyens, des organisations de la société civile, tant du Nord que du Sud, des collectivités territoriales, et de l'ensemble des acteurs non étatiques (syndicats, entreprises, jeunesse, diasporas, établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation...) et leur mobilisation en faveur du développement. Cette vision permet de démultiplier l'impact de son action en faveur de la réalisation des ODD.*

Dans un monde marqué par la multiplicité des crises (environnementales, humanitaires, politiques et sécuritaires), la France place la lutte contre les fragilités au cœur de sa politique de développement. En accord avec l'ODD 16, qui reconnaît le lien étroit entre sécurité et développement, la France agit pour aider les États les plus vulnérables à répondre aux crises et à analyser et traiter les causes profondes des fragilités notamment en termes de développement humain et des migrations. Elle encourage la participation des populations concernées par les politiques de développement.

☑ Engagements pris :

- ▶ **Mettre en œuvre le continuum sécurité-développement**, en renforçant l'action de la France dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. La dégradation de l'environnement présente des risques pour la survie humaine et crée des sources de tensions qui, combinées à d'autres facteurs, peuvent conduire à des crises voire des conflits ouverts. La France agira ainsi afin de mieux coordonner l'ensemble des acteurs mobilisés dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité, du développement, de la stabilisation et de l'aide humanitaire, en articulant les actions de chacun selon leurs missions et mandats.
- ▶ **Renforcer l'action de la France en termes de lutte contre le changement climatique** au sein des négociations internationales, et particulièrement auprès des institutions multilatérales, afin que ces dernières fixent un montant croissant de co-bénéfices climat à leurs interventions. La France entend concentrer son action sur la mobilisation de flux financiers publics et privés pour financer la transition écologique, et sur l'orientation des investissements vers un développement à faibles émissions et résilient aux impacts du changement climatique.
- ▶ **Soutenir le développement humain à l'international, en défendant une « approche par les droits »** notamment : en visant à mettre fin à toutes formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles ; en concentrant des moyens importants en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous et en développant l'insertion des jeunes sur le marché du travail ; en appuyant la reconnaissance des droits à l'eau et à l'assainissement comme des droits humains fondamentaux, le renforcement des systèmes de santé et l'accès aux soins pour tous, en contribuant par exemple de manière significative au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose et en luttant contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes.

L'Alliance Sahel a été lancée en 2017 afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide dans cinq pays de la région du Sahel. L'Alliance comporte aujourd'hui 12 bailleurs de fonds ainsi que 7 observateurs. Elle illustre la volonté de la France d'agir simultanément dans les champs humanitaire-développement et sécurité dans les pays en crise. La France soutient activement l'Alliance Sahel et veille à garantir la cohérence des actions dans cette région du globe qui fait face à de nombreux défis.



3

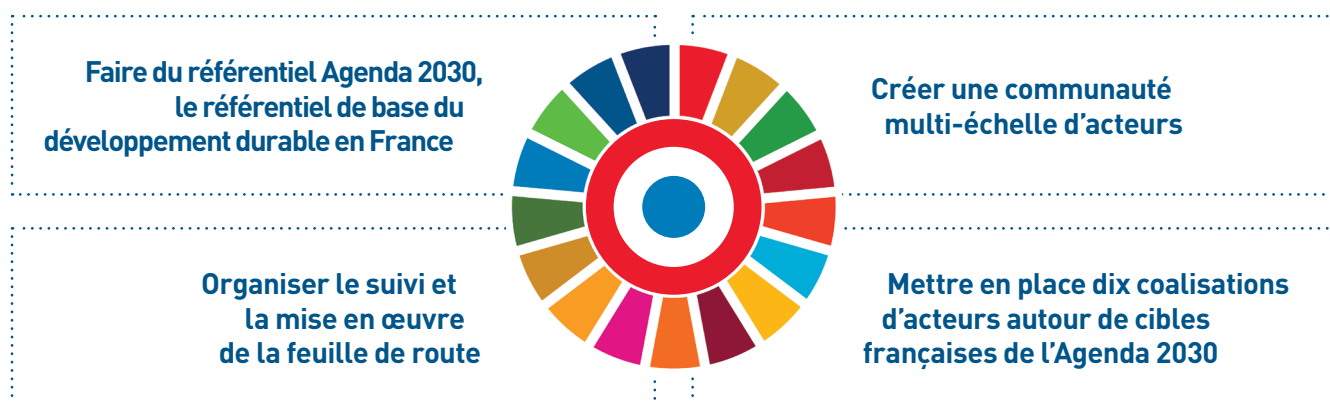
DES MODES D'ACTION RENOUVELÉS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE

Les ambitions de la France à l'horizon 2030 nécessitent, pour être concrétisées, que soient clairement définis les moyens pour mieux collaborer, dialoguer, mettre en œuvre et suivre les actions sur le terrain. Cela passe par la mise en place d'une gouvernance renouvelée autour du développement durable, mais aussi par l'intégration transversale des enjeux de l'Agenda 2030 dans les pratiques des différents acteurs.

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE POUR LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

Gage de la transversalité qui est au cœur de l'Agenda 2030, des mesures englobant les différents enjeux sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre concrète de la feuille de route sur la durée de l'Agenda 2030. La mise en place d'une gouvernance renouvelée autour du développement durable doit faciliter l'action transversale des acteurs et impulser une cohérence d'ensemble.. Pour assurer la mise en œuvre évolutive et le suivi de l'Agenda 2030, les acteurs s'engagent à travailler ensemble tout au long de la démarche, en s'appuyant sur quatre piliers :

Quatre piliers pour organiser la mise en œuvre de l'Agenda 2030



Faire de l'Agenda 2030, le référentiel de base du développement durable en France

En faisant de l'Agenda 2030, de ses objectifs et de ses indicateurs, le référentiel du développement durable en France, la présente feuille de route soutient un langage commun, au niveau français comme international. Ce langage commun est une clé essentielle pour faciliter les coalitions, autour d'objectifs partagés qui réduiront les injonctions paradoxales, contradictions et incohérences, et maximiseront les co-bénéfices sur de multiples ODD.

Ce langage commun passera notamment par l'intégration des ODD au cœur des études et évaluations de l'action des acteurs, tel que :

- **Un plan d'action national pour développer une « Science au service des ODD » associant citoyens et décideurs** (public, privé, associatif, etc.) **pour évaluer, éclairer et expérimenter**, afin de rétablir la confiance autour de connaissances qualifiées et ouvertes. La Science Ouverte sera mobilisée pour impulser des transitions numériques, énergétiques et écologiques ne laissant personne de côté pour l'atteinte des ODD,
- **L'intégration croissante des ODD dans le rapportage des acteurs privés : reporting RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des entreprises et reporting RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) des ONG et autres corps intermédiaires,
- **L'intégration des ODD dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) des établissements publics.**

Créer une communauté multi-échelles d'acteurs

La réalisation de l'Agenda 2030 passera nécessairement par l'activation d'une communauté d'acteurs débattant et se coordonnant au plan national, et par des actions locales conduites au plus près du terrain. Pour cela, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- **L'expérimentation d'un dispositif de construction d'actions conjointes**, par des ateliers réunissant, à différentes échelles géographiques, l'ensemble de la communauté des acteurs ODD, y compris les services de l'État, dans une logique de création de transversalité et de dépassement des silos. Ces dispositifs seront mobilisés pour divers moments : activation de coalitions, réalisation de points d'étape et documents, production d'outils, formulation de recommandations et de propositions...
- **La création d'une plateforme collaborative en ligne** facilitant la

participation à des initiatives citoyennes et de la société civile en France ou à l'étranger, en s'appuyant sur les différentes initiatives déjà existantes,

- **La sensibilisation et la formation des acteurs locaux** (de la société civile comme des administrations et agences publiques) et le soutien aux réseaux régionaux multi-acteurs pour la coopération internationale et la solidarité, pour développer les approches systémiques et faciliter l'appropriation des ODD,
- **La création, mutualisation et diffusion d'outils** auprès des acteurs pour faciliter cette appropriation, et la mise en place d'outils de communication dédiés,
- **La sensibilisation de l'ensemble des citoyens à l'engagement Agenda 2030**, en faisant du 25 septembre une journée de mobilisation nationale autour des ODD.

Organiser le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route

Car l'échéance de 2030 est proche, un suivi fréquent et précis de la mise en œuvre de l'Agenda est nécessaire. Afin de réaliser ce suivi de façon efficace, et de faire toute sa place à la consultation élargie des acteurs, la feuille de route donnera lieu à un rapportage annuel au travers :

- d'un point d'avancement de la mise en œuvre devant le Parlement,
- d'un **débat en Conseil national de la transition écologique (CNTE)** et au **Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI)**, réunis conjointement une fois par an

pour faire l'état des lieux sur les progrès réalisés et d'orienter l'action pour les années suivantes,

- des **indicateurs nationaux ODD**, retenus par l'INSEE sur la base des propositions du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui sont au cœur du dispositif de suivi de la feuille de route. Au sein de cette liste, les Nouveaux Indicateurs de Richesse (NIR) feront l'objet d'une valorisation particulière. La liste d'indicateurs nationaux a par ailleurs vocation à évoluer, notamment en intégrant des indicateurs de grande pauvreté.

Mettre en place dix coalitions d'acteurs autour de cibles françaises de l'Agenda 2030

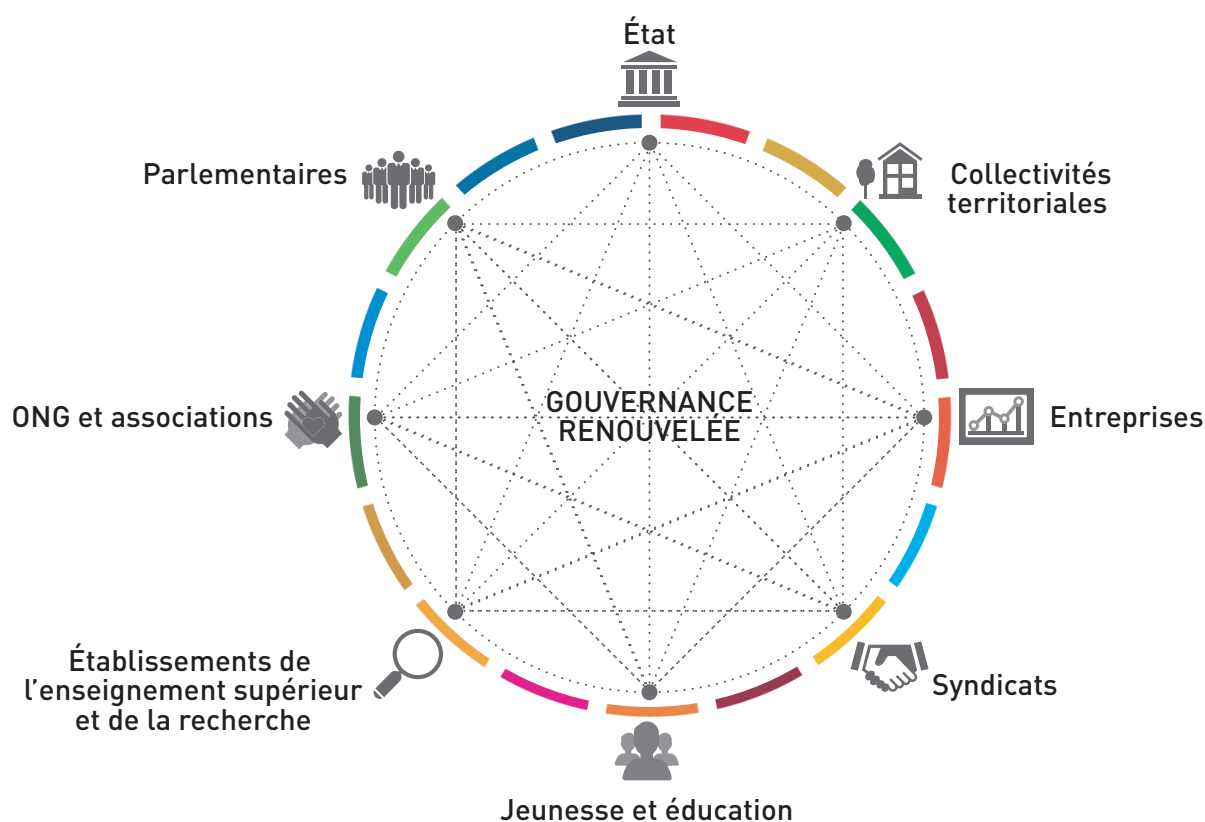
A vocation thématique, par enjeu ou par ODD par exemple, ces coalitions, réunissant des acteurs de natures différentes, auront pour but de promouvoir, en France comme à

l'étranger, l'Agenda 2030, de mettre en valeur les actions y contribuant, et de participer à la réflexion pour l'amélioration continue de la feuille de route.

PROPOSITIONS DE CHANTIERS À CONDUIRE ET D'EXPÉRIMENTATIONS POSSIBLES À MENER PAR GROUPES D'ACTEURS

Collectivités, entreprises, syndicats, État, étudiants, établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ONG et associations, parlementaires : tous contribuent à la concrétisation des objectifs de développement durable, aux côtés d'autres acteurs (citoyens, medias, ...). Leurs actions ne peuvent se résumer à un seul enjeu ou à un seul ODD. Au-delà des engagements et propositions autour de chacun des 6 enjeux de l'Agenda 2030, des pistes de chantiers de réflexion et d'expérimentations possibles sont identifiées.

Ces pistes de chantiers et d'expérimentations visent à faciliter l'appropriation et l'intégration des ODD, de façon transversale, dans les pratiques des acteurs et celles de leurs parties prenantes. Il s'agit là de pistes qui restent à explorer et approfondir, et dont les acteurs sont invités à se saisir.





Collectivités

INTÉGRER LES ODD DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Etudier les conditions nécessaires à la prise en compte des ODD dans les documents de programmation territoriale relatifs au développement durable
- Mener une réflexion sur la prise en compte des ODD dans les contractualisations territoriales
- Concevoir des projets territoriaux volontaires au regard du référentiel de l'Agenda 2030
- Encourager la mise en place de budgets participatifs locaux structurés selon les ODD
- Encourager la mutualisation des projets et mettre en partage et visibilité les expériences pionnières en matière d'appropriation locale des ODD
- S'engager dans des coalitions multi-acteurs à l'échelle nationale ou internationale et contribuant à l'atteinte des ODD
- Rédiger des guides par les associations de collectivités, pour faciliter la mobilisation des collectivités en faveur des objectifs de développement durable
- Apporter un appui au tissu associatif local pour l'intégration des ODD et notamment les têtes de réseaux, dont les RRMA⁹ (avec des outils de type guides)



Entreprises

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ODD DANS LES STRATÉGIES

- Sensibiliser l'ensemble des entreprises, des investisseurs et des salariés aux ODD et à leur valeur ajoutée en incluant notamment les TPE/PME
- A l'échelle des secteurs professionnels et filières, établir des guides et référentiels, pour faciliter la prise en compte des ODD dans les stratégies d'entreprises

CONCEVOIR DES OUTILS DE TRANSFORMATION À PARTIR DES ODD

- Intégrer progressivement les ODD au *reporting* RSE
- Finance durable : orienter les investissements à l'aune des ODD, en s'appuyant notamment sur l'expertise des agences de notation extra-financière
- S'engager dans des coalitions multi-acteurs à l'échelle nationale ou internationale et contribuant à l'atteinte des ODD, et participer à la coresponsabilité territoriale et au développement local

9 Réseaux régionaux multi-acteurs



État

CONCEVOIR DES PROCESSUS ET DES LEVIERS D'INTÉGRATION DES ODD DANS L'ACTION DE L'ÉTAT

- Mobiliser le plan « Service public exemplaire » pour en faire un outil d'appropriation et de déploiement de l'Agenda 2030
- Faire évoluer le mandat du réseau des Hauts Fonctionnaires au DD, pour en faire des promoteurs de l'Agenda 2030 dans leurs ministères et renforcer la prise en compte des ODD par l'ensemble des départements ministériels
- Intégrer l'atteinte de l'ensemble des ODD dans l'action diplomatique de la France
- Mobiliser jusqu'à 10 % de l'enveloppe « Initiative OSC (Organisation de la Société Civile) » de l'AFD pour accompagner des projets d'éducation au développement en France, y compris sous forme de sensibilisation à l'Agenda 2030, en s'appuyant sur les réseaux et initiatives de la société civile et établissements scolaires
- S'attacher à la prise en compte du développement durable dans l'établissement du budget de l'État, notamment par le développement du « budget vert », et d'autres dimensions telles que la prise en compte des problématiques de genre dans le budget
- Mobiliser le référentiel des ODD et les six enjeux prioritaires de la feuille de route dans la conception des réformes et leur valorisation



Parlementaires

RENFORCER L'ACTION DES PARLEMENTAIRES EN FAVEUR DES ODD

- Orienter le travail et le débat législatifs dans le sens des ODD, en initiant et en adoptant les lois nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Contribuer à la sensibilisation et mobilisation des citoyens, en popularisant et en faisant connaître les ODD
- Veiller à l'intégration des ODD dans le processus budgétaire et dans les dispositifs d'évaluation du parlement



Jeunesse et éducation

CRÉER ET MAINTENIR UNE COMMUNAUTÉ DE JEUNESSE DES ODD

- Constituer un espace d'échanges des différents mouvements qui s'organisent autour des ODD
- Sensibiliser les jeunes aux ODD et aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale
- Développer le réseau SDSN¹⁰ Youth en France
- Appuyer l'intégration des ODD dans les programmes (exemple : Erasmus +)



Etablissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

DÉVELOPPER UNE SCIENCE AU SERVICE DES ODD

- Mettre en place un plan d'action national pour développer une « Science au service des ODD », associant citoyens et décideurs (public, privé, associatif, etc.) pour évaluer, éclairer et expérimenter
- Renforcer et décloisonner les initiatives de coopération européennes et internationales, notamment avec les pays les moins avancés et en développement
- Promouvoir les expertises scientifiques globales (type GIEC, IPBES, CFS, HLPE)

CONCEVOIR DES PARCOURS ET DES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS AUTOUR DES ODD

- Participer au réseau SDSN-France : réseau écoles-universités-entreprises-recherche
- Intégrer les ODD dans les formations et parcours multidisciplinaires des étudiants (cursus LMD, thèses, projets...), et en particulier des futurs enseignants
- Ouvrir davantage de parcours multidisciplinaires pour aborder des enjeux transverses aux ODD (notamment en licences et masters)



ONG et associations

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ALERTE DES ONG SUR LES ODD

- Construire des argumentaires pédagogiques permettant de sensibiliser l'ensemble des publics et décideurs
- Contribuer à l'état des lieux régulier permettant de s'assurer de l'alignement avec la trajectoire d'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030

STRUCTURER L'ACTION ASSOCIATIVE AUTOUR DES ODD

- Rendre compte de la contribution aux ODD dans le rapport d'activité annuel des associations
- Fournir des ressources pédagogiques et mobiliser les réseaux associatifs territoriaux pour l'éducation au développement durable, et contribuer ainsi au service national universel
- S'engager dans des coalitions multi-acteurs à l'échelle nationale ou internationale et contribuant à l'atteinte des ODD, ainsi que dans des coalitions entre ONG mobilisant des compétences diverses sur des thématiques communes



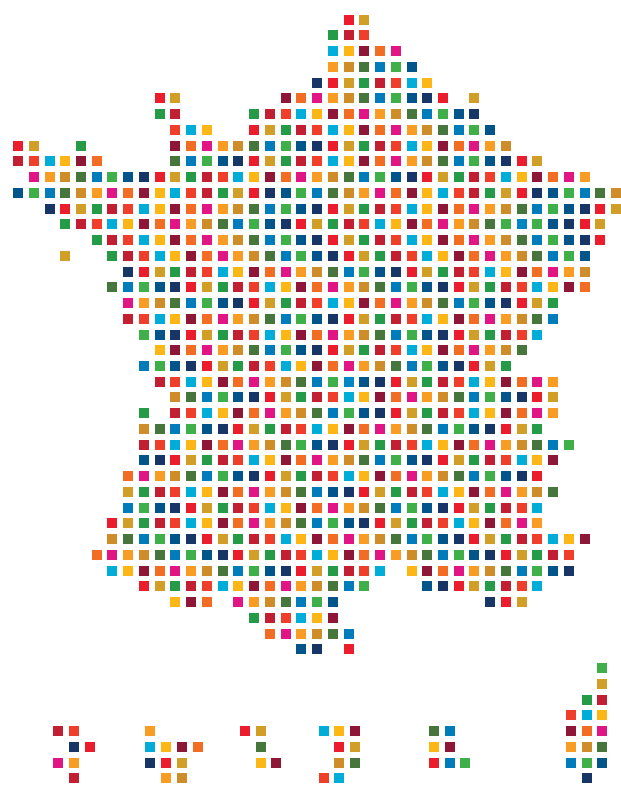
Syndicats

ÊTRE VECTEUR D'INFORMATION

- Rendre visibles les thématiques des ODD sur les plateformes de propositions syndicales et dans les outils de formation et de communication
- Sensibiliser les réseaux militants

CONTRIBUER À LA RÉFLEXION

- S'engager dans des coalitions multi-acteurs à l'échelle nationale ou internationale et contribuant à l'atteinte des ODD



www.agenda-2030.fr